



COMMUNIQUE

PREMIERE SEANCE DE COTATION DES ACTIONS BIOPHARM

Les titres de capital émis par le groupe pharmaceutique BIOPHARM/ Spa au cours de la période de l'offre publique de vente qui s'est étalée du 13 mars au 07 avril 2016 ont été introduits aujourd'hui, le mercredi 20 avril 2016 à la négociation au niveau de la cote officielle de la Bourse d'Alger.

L'admission des titres de capital de BIOPHARM/ Spa en Bourse vient en concrétisation de l'engagement de l'émetteur transcrit dans la notice d'information, relative à l'offre publique de vente à prix fixe ayant reçu le visa (n°2015/03 du 02 décembre 2015) de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB).

Constatant la satisfaction par l'émetteur de toutes les conditions d'éligibilité relatives à l'introduction au niveau de la Bourse d'Alger, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse, a autorisé en date du 18 avril 2016 (Décision n°CAB/14/2016) l'admission au niveau de la Bourse d'Alger des actions de la société BIOPHARM/ Spa.

Pour rappel, l'opération de l'offre publique de vente a permis à la société BIOPHARM / Spa, la mise en vente de 5 104 905 actions d'un montant de 6 253 443 700 DA au prix de 1 225 dinars l'action. Ces titres ont représenté 20,002% du capital social et ont été souscrits par 3 309 souscripteurs.

Ultérieurement à l'admission en Bourse, un contrat de liquidité sera mis en œuvre par l'émetteur et l'Intermédiaire en Opérations de Bourse accompagnateur (IOB BEA) dans le but d'assurer la cotation régulière du titre de capital notamment, durant les premiers mois suivant son introduction à la cote. La durée du contrat de liquidité est de six mois prorogable à douze mois par tacite reconduction.

L'introduction des titres de capital de BIOPHARM / Spa au niveau de la cote officielle de la Bourse d'Alger vient, ainsi, porter le nombre de titres de capital cotés à cinq et le niveau de la capitalisation boursière à plus de 45 Milliards de dinars algériens.